

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13 30
Six mois. 26 50
Un an. 50 50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trienio. 45 fr.
La France et l'Étranger; les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 20 c.
Réclames: 30 c.
Faits divers: 50 c.

On peut traiter à forfait pour les annonces
à longs termes.

Les abonnements et les annonces sont
reçus à Roubaix, au bureau du journal,
à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-
Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE
et C^{ie}, 8, place de la Bourse; à Bruxelles, à
l'Office de Publicité.

Table with 2 columns: Bond type and Price. Includes 'BOURSE DE PARIS', 'Actions - Banque de France', 'Crédit foncier', etc.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 27 novembre
Change sur Londres 4.84 1/2; change
sur Paris, 5.16 1/4
Valeur de l'or, 114 1/2
Café good fair, (la livre) 19 3/4
Café good Cargoes, (la livre) 20 1/4
Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauff et C^{ie}
représentés à Roubaix par M. Bulteau-Dessolles:

Havre, 27 novembre.
Cotons: Ventes 900 b. Demande suivie,
prix sans changement.

Liverpool, 27 novembre.
Cotons: Ventes 6,000 b. Marché in-
changé.

Manchester, 27 novembre.
Marché plus ferme.

New-York, 27 novembre.
Cotons: 13 1/4.
Recettes de la semaine 184 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 26 novembre.
Cotons: Ventes 10,000 b. Jumel
libane 8 1/8 good fair Comra 53 1/8
Amérique décembre janvier 6 3/4.

Havre, 26 novembre.
Cotons: Ventes 12,50 b. aisés.

ROUBAIX 27 NOVEMBRE 1875

Bulletin du jour

L'article 14 n'a pu être voté dans la
séance d'hier, mais la gauche a subi
deux échecs importants. L'amendement
de M. Naquet, relatif au scrutin de liste
pur et simple par département, a été
rejeté par 477 voix contre 110. M. Gam-
betta a fait de grands efforts pour déter-
miner l'adoption de l'amendement de M.
Jozon, qui établit le scrutin de liste
avec cinq noms, et qui demande un dé-
puté par 75,000 habitants. Cet amendement
a été rejeté à une forte majorité,
387 voix contre 302. Le fameux amendement
Rive, qui propose le scrutin de
liste dans les arrondissements ayant
droit à plus d'un député, ne viendra
aujourd'hui en discussion. Tout per-
met d'espérer qu'il sera rejeté et que le
scrutin uninominal l'emportera.

On a distribué aux députés une pro-
position de loi de MM. Hervé de Saisy
et Huon de Penanster, supprimant les
centimes additionnels établis par la loi
du 2 juin 1875 sur l'impôt du sel, et un
projet de loi du gouvernement sur les
réquisitions militaires.

On se préoccupe, en ce moment,
à Londres, d'une affaire fort grave
qui ne peut manquer d'occuper aussi
l'Europe. Le Times annonce dans son
numéro du 26, que le Khédive ayant
offert au gouvernement anglais ses actions
de Suez (environ 177,000 actions) pour
4 millions de livres sterling (100 mil-
lions de francs) le gouvernement de la
Reine a accepté l'offre, tout en reser-
vant l'approbation du Parlement. Le
Khédive serait autorisé à tirer à vue sur
M. de Rothschild pour cette somme.
On voit d'ici les conséquences qu'on ne
saurait manquer de tirer d'un fait sem-
blable, au point de vue de la situation
prépondérante qu'acquerra l'Angleterre
auprès du Khédive.

Les cent millions de francs qui seront
payés au Khédive, comme prix de ses ac-
tions du canal de Suez lesquelles n'ont
à recevoir aucun intérêt de la Compagnie
du canal pendant 19 ans encore, doi-
vent rapporter aux acheteurs, selon les
uns, pendant ces 19 ans, 50/0 payables
par le Khédive, et, selon les autres, 70/0
pendant 11 ans seulement. Les cent mil-
lions de francs ci-dessus serviront à faire
face aux échéances de la dette flottante

en décembre et janvier. Diverses négo-
ciations se poursuivent activement en
ce qui concerne le restant de la dette
flottante égyptienne, environ 350,000
francs.

Les journaux de Londres sont unani-
mes pour approuver l'achat des actions
du canal de Suez du Khédive.

M. Disraeli est allé hier soir à Wind-
sor, d'où il est revenu dans la matinée.

Le Globe de Londres fait allusion évi-
demment à l'événement que le Times
signale, lorsqu'il parle de la convoca-
tion prochaine du Parlement anglais
« afin d'examiner la question d'Orient,
surtout en ce qui concerne l'Égypte. »

Le procureur-général du roi Guillau-
me, a proposé à la Chambre des mises
en accusation de citer le comte d'Armin
devant les tribunaux de Berlin, comme
s'étant rendu coupable du crime de
haute trahison en publiant la brochure
« Pro-Nihilo ». La Chambre des mises
en accusation a tenu mercredi dernier
une séance secrète dans laquelle elle a
délibéré à ce sujet.

Des renseignements de source offi-
cielle font connaître que les négociations
entre les États-Unis et l'Espagne rela-
tivement aux sujets américains à Cuba,
sont en bonne voie. Le bruit de diffi-
cultés répandues par les journaux sont
tout à fait inexacts. Les relations entre
les deux gouvernements peuvent être
considérées comme excellentes.

L'Impartial dit que le général Que-
sada va terminer l'opération commencée
aux environs de Pampelune et que, di-
sanche prochain, il viendra à Madrid
pour assister au conseil de généraux qui
doit avoir lieu sous la présidence du
Roi. On attribue une grande importance
à une conférence qui a eu lieu aujour-
d'hui entre le général Martinez Campos
et M. Canovas del Castillo.

CHRONIQUE

Les funérailles solennelles de Mgr Jac-
ques-Marie-Achille Ginoulhiac, archevê-
que de Lyon et de Vienne, primat des
Gaules, ont eu lieu jeudi.

Le temps était mauvais; pourtant,
malgré la neige qui n'a pas cessé de
tomber, une foule extrêmement nom-
breuse se portait de toute part au devant
du cortège. Lyon tout entier était sur
pied.

Mgr Guibert a célébré la messe, qui a
été chantée par la maîtrise de la Prima-
tie.

A une heure, la cérémonie était ter-
minée et le corps descendu dans le ca-
veau où reposent les évêques primats
de Lyon.

Mgr Besson, successeur de Mgr Plan-
tier, a fait son entrée solennelle à Nîmes,
jeudi matin à neuf heures, par un temps
splendide. Une foule énorme se pressait
sur tout le parcours du cortège. Le
doyen du chapitre a harangué, sur le
seuil de la cathédrale, le nouvel évêque,
qui lui a répondu.

Les cérémonies étaient terminées à
midi.

La Patrie croit pouvoir affirmer que,
malgré les démarches répétées faites
auprès du maréchal de Mac-Mahon et
de M. Buffet, le gouvernement n'est
rien résolu à ne se mêler en rien ni
de la formation de la liste des 75 séna-
teurs inamovibles, ni des pourparlers
engagés à ce sujet entre les diverses
fractions de la droite; l'Assemblée sera
laissée entièrement libre de son choix.
Telle est, d'après la Patrie, la décision
prise à l'unanimité par le conseil des
ministres.

La Liberté annonce que M. Schneider,
ancien président du corps législatif, est à
toute extrémité.

Le XXI^e Siècle a reçu du ministre
de l'intérieur le communiqué suivant:
« Le XXI^e Siècle, dans son numéro
du 17 novembre, annonce que le sieur
Hérard, instituteur au Montcel, a été ré-
voqué de ses fonctions par le préfet de
la Savoie. Cette nouvelle est absolument
contournée. Aucun arrêté de révocation
n'a été pris contre le sieur Hérard, qui
est toujours à son poste. »

Le ministre des affaires étrangères
vient de publier les documents diplo-
matiques relatifs à la convention sur le
régime des sucres résolue par les pléni-
potentiaires de la France, de la Belgi-
que, de la Grande Bretagne et des Pays-
bas.

Ce volume renferme le compte-rendu
des séances des commissions interna-
tionales et les instructions de nos mi-
nistres aux représentants diplomatiques
de la France.

Un télégramme de Pétersbourg nous
fait connaître un ré-unié du budget de
l'empire russe.

L'exercice de 1874 se solda par un
excédant de 15,600,000 roubles. Le

payement des garanties allouées aux
chemins de fer a exigé 6 millions de
moins qu'en 1873. Depuis 1870, l'État a
payé plus de 87 millions de roubles pour
l'amortissement de la Dette.

D'après les instructions du ministre
des travaux publics, les ingénieurs de la
navigation font en ce moment des études
sur les moyens les plus propres à préve-
nir les inondations des divers cours
d'eau de la France.

Jusqu'à ce jour, aucun système ne
paraît prévaloir. Les ingénieurs propo-
sent, pour arrêter les crues subites qui
surviennent à certaines époques de l'an-
née, les canalisations, les constructions
de digues, etc., etc. Enfin, pour certains
fleuves, tels que la Loire, il serait ques-
tion de construire, de distance en
distance, des sortes de lacs artificiels de
grande étendue.

Lorsque toutes les études auront été
terminées, l'administration les soumet-
tra au conseil des ponts-et-chaussées et
elles resteront annexées à une proposi-
tion de crédit qui sera adressée à la
future Assemblée.

Toutefois, comme il s'agit ici d'opéra-
tions considérables et qui se chiffrent
par dizaines de millions, nous croyons
savoir que l'intention du ministre des
travaux publics actuel serait de répartir
la dépense sur plusieurs exercices.

La défense nationale dans le Nord.

(SUITE.)
Le général Bourbaki ressentit vivement, au
milieu de ces immenses difficultés de la tâche
qui lui était confiée, les soupçons qui l'enve-
loppaient; il aurait eu besoin d'être soutenu
par un concours loyal, il ne l'eût pas. Alors,
cédant à une susceptibilité que nous ne saurions
juger excessive, il se retira, mais sur de
vives instances qui lui furent faites, il finit par
accepter un commandement à l'armée de la
Loire après la bataille d'Orléans.

Son passage à l'armée du Nord n'avait pas
été stérile; il laissait à son successeur un noyau
de troupes suffisamment exercées qu'il évalua
à 15,000 hommes, sans compter les mobilisés,
dont il faut le reconnaître, il n'appréciait que
médiocrement le concours sur le champ de
bataille pour des opérations actives, vigou-
reuses, en un mot, pour faire campagne.

C'était cependant à une rude campagne
d'hiver qu'il allait se livrer, et ce n'était pas
encore un soldat solide, si peu nombreux.
Mais le temps manquait pour achever
son organisation, et l'armée allemande ne
pouvait ni ne devait laisser à nos jeunes sol-
dats le loisir de s'entraîner, à leurs généraux et
officiers celui de connaître leurs troupes et de
s'en faire connaître. Nous avions, hélas! dans
des conditions lamentables, sur tous les points
du territoire envahi, à résister et à combat-
tre.

Quoi qu'il en soit, dans les derniers jours
de novembre, l'effectif de la petite armée du
Nord pouvait être évalué à 17,500 hommes
qui, réunis aux 8,000 hommes de la garnison
d'Amiens, placés sous les ordres du général
Paulze d'Ivoy, formaient un total de 25,500
hommes.

Au nombre des meilleurs éléments de ce
petit corps d'armée, nous devons mentionner
le régiment des fusiliers marins expédiés de
Brest, de Cherbourg et de quelques autres
ports.

Des le 26 octobre, 1,600 de ces marins, com-
mandés par 24 officiers, étaient arrivés à Lille,
un peu déconcertés de ne trouver au milieu
de mobiles ou de mobilisés, qui étaient à
peine renforcés par quelques détachements
de l'armée régulière. Ils apportaient, ce qui val-
lait mieux que leur nombre, l'exemple d'une
ferme discipline, le respect de leurs chefs et
une juste confiance en eux-mêmes.

Le général Faiderbe, comprenant le parti
qu'il avait à en tirer, réunit ces trois batail-
lons de fusiliers-marins en un seul régiment,
qui fut incorporé dans la 1^{re} division du 23^e
corps d'armée.

Pendant que, par des efforts énergiques, on
arrivait à constituer des forces un peu sérieu-
ses, pendant qu'on cherchait à improviser le
moins mal possible, des troupes, batteries,
escadrons, un événement capital se produisit:
la capitulation de Metz.

Il n'est point douteux que cette catastrophe
n'ait mis le comble à notre infortune.

C'était, en effet, toute une armée aguerrie,
exaltée par la victoire, qui allait se porter sur
la Loire et dans le Nord pour dresser nos
corps nouvellement organisés, pour les dis-
soudre et pour disperser les obstacles qu'on
cherchait à lui opposer.

Les témoignages des officiers allemands
nous apprennent ce que le général de Moltke
prescrivait alors au prince Frédéric-Charles:
« La capitulation de Metz, dit le comte de
Wartenstein, arrivait à un moment où il
était fort à souhaiter que la 1^{re} et la 2^e armées
représentent la liberté de leurs mouvements pour
protéger l'armée d'investissement de Paris
contre les forces ennemies nouvellement or-
ganisées. Celles-ci n'avaient pas encore pris
Pollen-ive, mais, d'après tous les renseigne-
ments et tous les indices, on devrait prochainement
s'y attendre, particulièrement du côté
de la Loire, peut-être même sur l'Ouest.
Jusqu'au jour des formations dans le Nord étaient
moins visibles, mais plus leurs lois, cepen-
dant, les détachements de l'armée de la Meuse
envoyés dans les directions de Rouen, d'Amiens
ou de Saint-Quentin avaient rencontré des ré-
sistances assez fortes pour n'avoir pu en triom-
pher. L'armée d'investissement pouvait donc
se trouver gênée dans la nécessité de faire
face des deux côtés à la fois contre 2^e forces
numériquement supérieures. C'est pour cette
raison que les instructions du 23 octobre
avaient recommandé aux 1^{re} et 2^e armées de
se porter en avant le plus rapidement possi-
ble. »

Vers la date du 15 novembre, les renseigne-
ments arrivés aux généraux allemands
parlaient d'une réunion de troupes à Amiens;
on estimait à 25,000 hommes les forces qui
s'y trouvaient.

On le voit, les ennemis étaient renseignés
exactement sur ce qui se passait sur la ligne
de la Somme. Dans la nuit du 19 au 20 novem-
bre, le général Manteuffel reçut du quartier
général de Versailles des instructions ainsi
conçues:

« Le commandant de la 1^{re} armée a été infor-
mé que Sa Majesté le roi, approuvant les
opérations faites jusqu'ici, ordonne que la 1^{re}
armée, partant de la ligne Compiègne-Neu-
vion continue son mouvement dans la direction de
Rouen. »

« La question de savoir si les gros des forces
devra passer par Amiens dépend de la dé-
termination que prendra l'ennemi, soit de
maintenir dans cette région les forces rassem-
blées qui sont signalées, soit plutôt de se
replier devant la première armée. Dans tous
les cas, Amiens est une position assez impor-
tante par elle-même pour la faire occuper et
garder par un fort détachement. »

« L'importance que les Prussiens attachaient
à établir sur la ligne de la Somme explique
tout naturellement l'importance que nous
avons à la conserver. »

« L'ordre en notre possession ces pays riches
et peuplés, féconds en ressources de tous
genres, était avoir constamment en mains
les moyens de concentrer des forces mili-
taires pour inquiéter l'ennemi et pour ravitailler
les Paris, si, par un coup d'audace ou de for-
tune, le cercle de fer qui l'entourait venait à
être brisé. Au contraire, perdre la ligne de
la Somme, c'était voir couper en deux tron-
çons cette magnifique zone de la France et
réduire à l'isolement les forces démunies de
Rouen et d'Amiens. »

« Le général Farre sentait parfaitement cette
situation; il prit donc ses dispositions pour
défendre Amiens, qu'on ne pouvait d'ailleurs
évacuer sans coup férir. »

« Combats autour d'Amiens, 27 novembre
1870. — Ayant son départ le général Bour-
baki avait eu le projet de s'établir au sud de
cette ville, avec le 22^e corps, aussitôt que sa
formation serait terminée, afin de tenir le
chemin de Rouen à Amiens et de se réserver
le moyen de se porter sur Beauvais ou Creil,
menaçant ainsi l'armée qui investissait Paris. »

« Mais les choses étaient changées depuis
quelques jours. Les Prussiens avaient réuni des forces consi-
dérables, au moins 45,000 hommes (1), et
s'avancèrent sur Amiens par les routes de
Montdidier, de Roye et par le chemin de fer
de Tergnier. Se borner à les attendre sur la
rive gauche de la Somme, c'était s'exposer à
perdre absolument sa ligne de retraite sur les
places du Nord, véritables bases d'opération
de notre armée. Le combat malheureux
sous les murs d'Amiens aboutissait fatalement
à un désastre. »

« Le général Farre ne voulut pas s'y exposer.
Il fit garder soigneusement la Somme entre
Féronne et Corbie, protéger vigoureusement
le chemin de fer du Nord et prit position sur
la rive gauche de la Somme, occupant des
hauteurs dont le point culminant était Villers-
Bretonneux. Ce village, avec ceux de Cacy
et Gentelles, fut occupé par la 3^e brigade,
commandée par le général du Bessol; la 2^e
brigade, commandée par le général de Bessol,
occupa les villages de Bessol et de Bessol. »

« La 1^{re} brigade, général Lecointe, fut placée
dans Amiens même. Dès le 23 novembre, nos reconnaissances
signifièrent des forces nombreuses en ayant
de nos lignes et de nos positions sur le
chemin de fer du Nord et de la Somme,
bien plutôt de disperser les rassemblements
ennemis en rase campagne, et particulièrement
de s'opposer aux tentatives qui pour-
raient être faites en vue de débloquer Paris
ou de gêner nos communications. S. M. le roi
décida donc que les gros des forces de la 1^{re}
armée, sera dirigé sur Beauvais. »

« L'ordre du jour appelle la discussion du
projet de loi relatif à l'échange d'immeubles
entre l'État et la ville de Lyon. Ce projet est
adopté sans débat. L'ordre du jour appelle la discussion du
projet de loi portant ouverture de crédits de
15,500,000 francs et de 1,941,710,73 pour le
paiement des ordres concernant les exerci-
ces périmés, 1867, 1869, 1870. »

« Les députés sont d'avis que le scrutin de
liste départemental sans aucune subdivision,
quel que soit le nombre des représentants à
élire. »

« M. LE MARQUIS DE CASTELLANE combat
l'amendement de M. Naquet et se prononce
pour le scrutin de liste par département.
L'ordre du jour appelle la suite de la 3^e dé-
libération sur le projet de loi électoral. M.
PERRON reprend, sur l'art. 14, la suite
du développement, commencé hier, de son
amendement. L'amendement Pernolet est mis aux voix et
rejeté. »

« M. A. NAQUET développe sur le même
article son autre amendement, lequel est ainsi
conçu: « Les députés sont élus au scrutin de
liste départemental sans aucune subdivision,
quel que soit le nombre des représentants à
élire. »

« M. LE MARQUIS DE CASTELLANE combat
l'amendement de M. Naquet et se prononce
pour le scrutin de liste par département.
L'ordre du jour appelle la suite de la 3^e dé-
libération sur le projet de loi électoral. M.
PERRON reprend, sur l'art. 14, la suite
du développement, commencé hier, de son
amendement. L'amendement Pernolet est mis aux voix et
rejeté. »

« M. A. NAQUET développe sur le même
article son autre amendement, lequel est ainsi
conçu: « Les députés sont élus au scrutin de
liste départemental sans aucune subdivision,
quel que soit le nombre des représentants à
élire. »

« M. LE MARQUIS DE CASTELLANE combat
l'amendement de M. Naquet et se prononce
pour le scrutin de liste par département.
L'ordre du jour appelle la suite de la 3^e dé-
libération sur le projet de loi électoral. M.
PERRON reprend, sur l'art. 14, la suite
du développement, commencé hier, de son
amendement. L'amendement Pernolet est mis aux voix et
rejeté. »

« M. A. NAQUET développe sur le même
article son autre amendement, lequel est ainsi
conçu: « Les députés sont élus au scrutin de
liste départemental sans aucune subdivision,
quel que soit le nombre des représentants à
élire. »

« M. LE MARQUIS DE CASTELLANE combat
l'amendement de M. Naquet et se prononce
pour le scrutin de liste par département.
L'ordre du jour appelle la suite de la 3^e dé-
libération sur le projet de loi électoral. M.
PERRON reprend, sur l'art. 14, la suite
du développement, commencé hier, de son
amendement. L'amendement Pernolet est mis aux voix et
rejeté. »

mus du Nord et du Nord-Ouest qui aura
eu pu mener sérieusement l'investissement
du nord et de l'ouest de Paris, si elles n'avaient
point été troublées dans leur organisation, et
si elles avaient pu se réunir (1).

« Le général Manteuffel se porta immédia-
tement vers Rouen et la Normandie, pour
dispenser les troupes que nous commençons à y
réunir. »

« Nous ne nous occupons ici que de l'armée
du Nord, nous n'avons point à parler de l'in-
vasion de Rouen et de la Normandie. »

« Nommé au commandement du 22^e corps et
de la 3^e division militaire par un décret du
18 novembre 1870, le général Faiderbe, qui
venait d'Afrique pour succéder au général
Bourbaki, prit possession de son poste
qu'après les combats d'Amiens. »

« Il se dévoua avec une ardeur et une habi-
leté incontestable à la réorganisation des corps
qui avaient combattu à Boves et à Villers-
Bretonneux; il s'appliqua à les augmenter, à
les réformer pour les mener de nouveau à l'en-
nemi reconquis dans cette tâche par le Gouver-
nement, dont il avait toute la confiance. »

« Il aurait eu besoin de temps pour compléter
ses cadres, pour discipliner ses soldats, pour
assurer leur armement et pour faire ses ap-
provisionnements; mais le temps, cet élément si
nécessaire, était précisément ce qui lui man-
quait. »

« Pris de Ham. — Il lui fallait sans retard
essayer au moins une diversion, utile à Paris,
si elle réussissait, et qui pouvait dégager le
Havre, arrêter ou retarder l'invasion de la
Normandie. »

« Aussi, dès le 8 décembre, le général Fai-
derbe se croyait tenu de recommencer ses
opérations. Il dirigea vers Saint-Quentin la 1^{re} division
de son corps d'armée. Le général Lecointe, qui
la commandait, arriva devant Ham le 9, à six
heures du soir, et par un coup de main hardi,
s'empara du château qui était occupé par une
garnison prussienne d'environ 200 hommes;
elle fut obligée de capituler dans la nuit. »

« Cet indice du réveil offensif de l'armée du
Nord, fut parfaitement compris par les enne-
mis, bien plutôt de disperser les rassemblements
ennemis en rase campagne, et particulièrement
de s'opposer aux tentatives qui pour-
raient être faites en vue de débloquer Paris
ou de gêner nos communications. S. M. le roi
décida donc que les gros des forces de la 1^{re}
armée, sera dirigé sur Beauvais. »

« L'ordre du jour appelle la discussion du
projet de loi portant ouverture de crédits de
15,500,000 francs et de 1,941,710,73 pour le
paiement des ordres concernant les exerci-
ces périmés, 1867, 1869, 1870. »

« Les députés sont d'avis que le scrutin de
liste départemental sans aucune subdivision,
quel que soit le nombre des représentants à
élire. »

« M. LE MARQUIS DE CASTELLANE combat
l'amendement de M. Naquet et se prononce
pour le scrutin de liste par département.
L'ordre du jour appelle la suite de la 3^e dé-
libération sur le projet de loi électoral. M.
PERRON reprend, sur l'art. 14, la suite
du développement, commencé hier, de son
amendement. L'amendement Pernolet est mis aux voix et
rejeté. »

« M. A. NAQUET développe sur le même
article son autre amendement, lequel est ainsi
conçu: « Les députés sont élus au scrutin de
liste départemental sans aucune subdivision,
quel que soit le nombre des représentants à
élire. »

« M. LE MARQUIS DE CASTELLANE combat
l'amendement de M. Naquet et se prononce
pour le scrutin de liste par département.
L'ordre du jour appelle la suite de la 3^e dé-
libération sur le projet de loi électoral. M.
PERRON reprend, sur l'art. 14, la suite
du développement, commencé hier, de son
amendement. L'amendement Pernolet est mis aux voix et
rejeté. »

« M. A. NAQUET développe sur le même
article son autre amendement, lequel est ainsi
conçu: « Les députés sont élus au scrutin de
liste départemental sans aucune subdivision,
quel que soit le nombre des représentants à
élire. »

« M. LE MARQUIS DE CASTELLANE combat
l'amendement de M. Naquet et se prononce
pour le scrutin de liste par département.
L'ordre du jour appelle la suite de la 3^e dé-
libération sur le projet de loi électoral. M.
PERRON reprend, sur l'art. 14, la suite
du développement, commencé hier, de son
amendement. L'amendement Pernolet est mis aux voix et
rejeté. »

propre nom, déclare vouloir s'abstenir de
prendre part au vote sur l'amendement Na-
quet. Mais cette abstention n'indique nullement
le scrutin de liste. Elle signifie simplement
qu'ils l'admettent avec certains tempéraments
qu'il n'admet pas M. Naquet. (Mouvement
divers.)

« Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Na-
quet. En voici le résultat: Votants 587; pour
l'amendement 110, contre 477. L'Assemblée a rejeté. »

« M. GAMBETTA répond à titre d'amendement
l'ancien art. 14 du projet de la commission.
Cet article est ainsi conçu: « Art. 14. Chaque département élira autant
de députés qu'il renferme de foyers 70,000 habi-
tants sans qu'aucun arrondissement puisse être
réduit à un nombre de députés inférieur à
celui des arrondissements qui le composent.
Toute fraction de 35,000 habitants compte
pour 70,000. L'élection a lieu au scrutin de
liste par département. Tout département qui
nomme cinq députés ou au-dessous, a un grand
nombre de députés dans les départements qui
nomment plus de 5 députés des circonscriptions
électorales. »

« M. GAMBETTA développe la disposition ci-
dessus. L'orateur, se plaçant en dehors de toutes
préoccupations de parti, voudrait amener
l'Assemblée à rapporter une décision qui lui
paraît regrettable. Il déclare écarter de ce dé-
bat l'intérêt de la cause qu'il défend, intérêt
qui lui paraît aussi bien sauvegardé par le
scrutin d'arrondissement que par le scrutin
de liste. La question est tout autre. Il s'agit
de rechercher le mode de votation le plus
propre à assurer le fonctionnement normal de
la constitution du 25 février, issue d'une
pensée de transaction patriotique; cette cons-
titution a fourni aux conservateurs des garan-
ties peut-être excessives, mais que l'orateur
ne regrette point, parce qu'elles ont servi à
démontrer la parfaite sincérité des contrac-
tants. C'est cette politique réclamée pour le
pays et conforme à son intérêt qu'il s'agit de
faire triompher aux élections prochaines. Il
s'agit de mettre en un terme au spectacle
navrant que présente, depuis cinq ans, une
Assemblée réduite à l'impuissance par ses
déchirements intestins; il s'agit, en d'autres
termes, de faire surgir une majorité de gou-
vernement, une majorité sérieusement libé-
rale, et craignant pas de se dire républicains, puis-
que la République est devenue le gouverne-
ment de la France. (Applaudissements à
gauche.) Cela posé, quel est le mode de votation
le plus apte à faire naître cette majorité de
gouvernement? L'orateur a hésité, mais il
donne ici la préférence au scrutin de liste: « En effet, le scrutin d'arrondissement présente
aux yeux de l'orateur, de nombreux in-
convénients. En premier lieu il se prête aux
manœuvres d'argent et à la corruption élec-
torales. Or, on sait que tout pays corrompu
est mal gouverné. En second lieu, le scrutin
de liste a pour le dépositaire d'un César ou
d'un César quelconque. (Applaudissements
à gauche.) Le scrutin d'arrondissement com-
promet, par le fait même, le prestige et l'hon-
neur du corps électoral. On a allégué que le
scrutin de liste favoriserait les candidats qui
l'ont le plus de représentants. »

« On serait le mal, si la France révélait dans
son sein un grand nombre d'individus écla-
tants, parmi lesquels pourrait se recruter
utilement le personnel du gouvernement?
Un autre inconvénient du scrutin d'arronde-
ment, c'est de ne pas protéger le fonctionne-
ment de la candidature officielle. Ce système a déjà été
jugé dans cette enceinte. Mais, aux yeux des
conservateurs sensés, il crée au gouvernement
lui-même un danger sérieux, celui de se faire
battre sur le terrain électoral. Si l'on veut un
gouvernement fort, il faut un gouverne-
ment qui s'appuie sur l'opinion du pays et
non sur ses créatures. On sait ce que la can-
didature officielle a fait de l'Empire. Il est
vrai que le gouvernement actuel a déclaré
vouloir se contenter de désigner simplement
des candidats à désigner, mais il n'a pas
cette simplicité de désignation ne laisse pas de
présenter un côté périlleux